

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Comment on se moque des lois

Les jésuites mis à la porte, ne s'en iront pas. Ils disparaîtront en tant que personnes, mais se maintiendront, en tant que doctrine. La *Semaine Religieuse* de Montpellier nous le fait savoir en termes exprès :

« Avant de quitter, bien malgré eux, ces collèges, dont ils avaient fait le succès et créé la prospérité, les jésuites ont tenu à en confier le dépôt à des continuateurs animés de leur esprit, familiarisés avec leurs traditions, préparés de longue date aux labeurs de l'enseignement et de l'éducation.

» Par suite de circonstances tout-à-fait spéciales, le directeur légal de l'école libre du Sacré-Cœur n'a pas cessé d'être, depuis la fondation de cette maison, l'évêque même du diocèse.

» Voilà vingt-cinq ans passés que c'est en son nom et sous son regard que l'enseignement y est donné; et c'est lui qui, du premier au dernier jour, a fait des Pères de la Compagnie de Jésus, ses collaborateurs pour une œuvre si particulièrement importante. On lui ravit aujourd'hui ces auxiliaires, dont la capacité a toujours égalé le dévouement; mais il est sûr de trouver chez ceux qui doivent les remplacer, la généreuse ambition de maintenir à l'école de la rue Rondellet sa réputation et son caractère. »

Nous touchons, ici, du doigt, la complicité, si souvent occulte, mais toujours réelle, du clergé régulier et du clergé séculier. C'est un évêque qui aide des moines à tourner la loi; il ne paraît pas se douter qu'il forge une arme puissante contre le maintien du Concordat.

Mais ce fait — qui, n'en doutons pas, ne sera pas isolé, — nous montre une autre nécessité : celle de voter au plus vite la loi sur le stage scolaire.

Il est insoutenable, en effet, de voir que les gens auxquels la République refuse le droit d'enseigner ce que M. Leygues, dans son beau discours à la Sorbonne, appelait « le fanatisme de l'ignorance », se gaussent de la défense et continuent quand même leur œuvre néfaste. Si nous voulons l'unité morale de notre pays, si nous croyons au mal que signalait naguère, à Toulouse, M. le Président du Conseil, il faut que la loi soit respectée dans sa lettre et dans son esprit et, puisqu'une violation de ce dernier est possible, qu'on la complète par la loi sur le stage.

Qu'est-ce qui fait le succès des établissements libres? Est-ce la supériorité de l'instruction? Pas du tout. Est-ce plus de bien-être? Un peu, mais cette raison seule serait insuffisante. Ce qui fait le succès de ces établissements, c'est l'esprit de fronde et de snobisme, allié à l'imprudente faculté qu'on leur a accordée de préparer à toutes les écoles et à tous les postes.

Ces frondeurs et ces snobs qui mettent leurs enfants chez les Congréganistes ne sont, pour la plupart, que des gens qui rêvent pour leur progéniture une fonction rétribuée par le gouvernement qu'ils abhorrent. Ils sèment ainsi de la graine de trahi-

son, et c'est nous, républicains, qui avons la sottise de faire la récolte.

Le jour où nul ne pourra prétendre aux fonctions et aux écoles s'il n'a reçu l'instruction supérieure de l'Université, ce jour-là les jésuites pourront plier bagages et fermer les portes. Leurs établissements auront reçu le coup de grâce et les mêmes frondeurs et les mêmes snobs, — dont, du reste, pas un ne s'est levé pour les soutenir, — leur tireront la révérence et, tout en maugréant contre cette sale République, mettront leurs fils dans les Lycées républicains.

Et ce jour-là, l'unité morale sera bien près de se faire, les deux France de se souder. C. J.

INFORMATIONS

Le résultat des élections au conseil d'Arrondissement

En même temps que les élections aux conseils généraux, ont eu lieu les élections aux conseils d'arrondissement. Il y avait 1,757 sièges à pourvoir qui étaient occupés comme suit :

Républicains.....	842
Radicaux.....	471
Radicaux socialistes.....	84
Socialistes.....	23
Conservateurs.....	226
Ralliés.....	76
Nationalistes.....	20

Il y avait 15 sièges hors série.

Les deux tours de scrutin ont donné les résultats suivants :

Républicains.....	784
Radicaux.....	543
Radicaux socialistes.....	82
Socialistes.....	53
Conservateurs.....	201
Ralliés.....	55
Nationalistes.....	24
Résultats encore inconnus	2

Sur l'ensemble de ces élections les républicains ont gagné 119 sièges et en ont perdu 52, soit un gain de 67 sièges.

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 10 août en session ordinaire.

Le Plan des Orléanistes aux Futures Elections

Voici, à titre de renseignement, le résumé des instructions adressées par le bureau politique du duc d'Orléans, en vue des prochaines élections législatives, aux adhérents du parti royaliste :

1° Partout où cela est possible, c'est-à-dire partout où l'utilité d'une manifestation résulterait soit du succès du candidat, soit même de l'importance de la minorité, faire une campagne nettement royaliste.

2° Là où cela n'est pas possible, entreprendre une campagne de coalition, c'est-à-dire se porter sur le nom du candidat antiministériel choisi, mais à la condition de le faire ouvertement, en tant que « comité royaliste », et en expliquant les motifs de cette attitude.

La loi sur les associations

Les dossiers relatifs à la demande en autorisation de la part des congrégations qui sont déjà parvenues au ministère des cultes concernent 8 congrégations de femmes ayant 88 établissements religieux et une seule congrégation d'hommes comprenant 4 établissements.

La congrégation d'hommes qui a fait sa demande officielle d'autorisation est celle

des Passionnistes français de Marignac (Gironde). Les Dominicains ont également avisé le gouvernement de leur intention de solliciter l'autorisation; leur dossier parviendra très prochainement au ministère.

Les huit congrégations de femmes qui ont demandé l'autorisation, sont les suivantes : Carmélites d'Agen, Carmélites d'Orléans, sœurs de la visitation d'Orléans, hospice du Saint-Esprit à Poligny, sœurs garde malades de Jésus de Vernon, sœurs de Saint-Joseph de l'Union de Sainte-Colombe (Lot), Tiers-Ordre des Servites de Marie à Livry (Seine-et-Oise), sœurs de Sainte-Anne de Feugerolles.

La congrégation des hospices du Saint-Esprit à Poligny compte vingt-un établissements, celle des sœurs de Saint-Joseph de l'Union de Sainte-Colombe vingt-sept, et la congrégation des sœurs de Sainte-Anne de Feugerolles vingt-sept établissements.

Les Périodes d'exercices des Instituteurs

Le ministre de la guerre a été consulté sur la question de savoir si les instituteurs publics qui, par suite d'ajournement du service actif ou pour tout autre motif, n'ont pas été astreints à accomplir la période d'exercices de quatre semaines imposée par l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, peuvent bénéficier des dispositions de la circulaire ministérielle du 1^{er} mars 1901, c'est-à-dire obtenir la dispense de l'une des deux périodes d'exercices auxquelles il sont assujettis pendant leur temps de service dans la réserve de l'armée active.

Cette question, répond le ministre de la guerre par voie de circulaire, doit être résolue par la négative. La dispense dont il s'agit ne doit être accordée qu'aux instituteurs publics ayant contracté l'engagement décennal en vertu de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, et qui ont accompli la période d'exercices imposée par ledit article avant le passage dans la réserve.

Le chapelet maritime

M. Holthausen, à l'esprit inventif duquel on doit la découverte de la spirale contre l'incendie, vient d'expérimenter, avec plein succès, un nouvel appareil, fort ingénieux, de sauvetage.

Cet appareil, d'une extrême simplicité et qui s'appelle, en raison de sa forme, le « chapelet maritime », est constitué par une série de bourrelets en liège formant collier.

Ce collier se passe derrière le cou, se croise sur le devant de la poitrine et se ramène sur le dos comme un fichu.

Il suffit, pour le sauvetage, de ne faire aucun mouvement pour surnager.

Pour doubler l'attrait de l'expérience, à laquelle assistaient de nombreux amis, M. Holthausen avait organisé un sauvetage collectif qui ne manque pas d'originalité : une noce de campagne se trouvait dans une barque; incident : les gens de la noce se disputent et se battent, tout le monde tombe à l'eau, se retire et se réconcilie, grâce au chapelet magique.

Le transport des Céréales

Les Compagnies de chemins de fer viennent de soumettre à l'homologation de M. le ministre des travaux publics un nouveau tarif commun, à bases très réduites, pour le transport des céréales et des farines, sur tout l'ensemble des réseaux français.

Ce nouveau tarif commun réalise et étend à tout le territoire les réductions déjà consenties, sur certains réseaux. Il est établi sous la forme de barèmes kilométriques pour

les expéditions d'au moins cinq, dix et vingt tonnes, et il donne, pour les transports à grandes distances des céréales et des farines, des prix extrêmement réduits destinés à permettre aux régions productrices de céréales, de déverser le trop plein de leur production sur les parties les plus éloignées du territoire en l'y substituant aux produits d'importation étrangère.

Une Bombe chez M. Zola

Des agents de garde rue de Bruxelles ont trouvé, mercredi soir, à dix heures cinq, un engin sous la porte cochère du numéro 21, rue de Bruxelles, où habite M. Emile Zola. L'engin était une boîte cylindrique de dix centimètres de hauteur. Les agents, avec de grandes précautions, le portèrent immédiatement chez M. Cornette, commissaire de police du quartier Saint Georges. M. Cornette fit ouvrir la boîte, qui renfermait de la braisette pilée et quatorze cartouches chargées de fusil Lefauchaux. Les malfaiteurs, qui avaient déposé l'engin sous la porte cochère avaient été probablement dérangés par quelque passant, car la mèche n'avait pas été allumée.

On n'a, jusqu'à présent, aucun renseignement qui puisse mettre sur la trace des criminels. Les agents n'ont vu rôler personne aux environs. L'engin, de l'avis de M. Cornette, eût-il explosé, n'aurait pu que détériorer quelque peu les battants de la porte cochère; il n'aurait été dangereux que si quelqu'un eût passé au moment précis de l'explosion.

M. Zola n'est pas en ce moment à Paris; il se trouve en villégiature à Mélan.

Un Pensionnat de Contrebandières

Les douaniers surveillant la frontière suisse italienne à Maslianico, ont arrêté toute une pension de jeunes filles qui, deux par deux, se rendaient en promenade. Dans les poches des jeunes filles, au nombre de quarante, les douaniers trouvèrent des paquets de cigares et de cigarettes pour une somme considérable. Le pensionnat qui se livrait habituellement à la contrebande avait été dénoncé par une ancienne élève. Les quarante jeunes filles et leurs institutrices ont été incarcérées.

EN CHINE

Le paiement des indemnités

Suivant un journal chinois de Tien-Tsin, un fonctionnaire militaire gradué, Tien-Lo-Hsiang, a rassemblé les villageois à Shen-chou pour leur proposer de résister au gouvernement contre les paiements qui leur sont assignés pour faire face à l'indemnité. Plus de soixante villages se sont mis d'accord en premier lieu et le rassemblement s'étend maintenant à sept cents villages, d'une population totale de vingt à trente mille hommes, auxquels se sont joints des soldats débandés de l'armée de Wu-Wei et des bandits.

Au Transvaal

Les dépêches de Lord Kitchener

Lord Kitchener télégraphie de Prétoria : « Une patrouille de 20 hommes avec des éclaireurs indigènes suivait, le 28 juillet, deux chariots avec quelques Boers. Lorsqu'elle fut arrivée à une quinzaine de milles du chemin de fer de Doorn-River elle fut interceptée par environ 200 Boers. Elle se réfugia dans une petite construction, se dé-

fendit jusqu'à épuisement de ses munitions, puis capitula. 3 hommes ont été blessés dans cette affaire.

Après la capitulation, les Boers commandèrent aux éclaireurs indigènes de lever les bras en l'air, et ils les fusillèrent de propos délibéré. Ils tirèrent ensuite un coup de feu sur un des Yeomen blessés et remirent les autres en liberté. La raison donnée par les Boers pour avoir exécuté le Yeoman blessé, c'est qu'ils croyaient avoir affaire à un indigène du Cap.

Une enquête est ouverte; des dépositions seront prises sous la foi du serment.

Le général French annonce qu'il a reçu de Kruitzinger une lettre l'informant que tout indigène armé ou non, employé par les Anglais, serait fusillé par les Boers. Dans beaucoup de cas, ces temps-ci, des indigènes de la colonie du Cap ont été ainsi tués de sang-froid par les Boers.

CHRONIQUE LOCALE

Médailles d'honneur

M. le Ministre des Finances, des Postes et Télégraphes a accordé les médailles d'honneur du travail aux ouvriers et employés dont les noms suivent :

M. Brugidou, Jean-Antoine, chauffeur à la compagnie d'Orléans à Capdenac.

M. Giniés, Jean-Baptiste, visiteur à l'entretien à la compagnie d'Orléans à Capdenac.

M. Moussié, Edmond, sous-chef d'équipe à la compagnie d'Orléans au Pournel.

M. Pons, Pierre, poseur à la compagnie d'Orléans à Gourdon.

M. Prud'homme, Jean-Louis, poseur à la compagnie d'Orléans à Figeac.

Prix de vertu

L'Académie Française a décerné cette année des prix de vertu aux personnes ci-après désignées :

1° à Conton, Pauline, de Cahors, un prix de 500 fr. de la fondation Montyon;

2° à Laparra, Jeanne, de Cahors, un prix Letellier, de la valeur de 400 fr.;

3° à Dubois, Léontine, demeurant à Cahors, un prix de 400 fr. de la fondation Griffaud;

4° à Agié, Christine, de Saint-Céré, un prix de 500 fr. de la fondation Montyon.

5° à Magot, Julie, de Lacapelle-Marival, un prix de 1000 fr. de la fondation Laugé;

6° aux époux Bourdet-Géraud, de la Grezélade, commune de Lanzac, un prix de 500 fr., de la fondation Camille Fabre;

7° aux époux Marcouly, de Labastide-Murat, une médaille de 500 fr., de la fondation Agemoglu.

Percepteurs surnuméraires

Un concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire sera ouvert dans le courant du mois d'octobre prochain à Paris et au chef-lieu de certains départements qui seront désignés ultérieurement.

Les jeunes gens qui désireraient y prendre part devront adresser leur demande au ministère des finances (Direction du personnel) avant le 15 août 1901, date à laquelle la liste d'inscription sera irrévocablement close.

Aucune dispense d'âge ne pouvant, aux termes des règlements, être accordée, nul ne sera admis à concourir s'il a eu moins de 21 ans ou plus de 27 ans au 1^{er} janvier dernier. Toutefois, la limite d'âge de 27 ans est prorogée pour les candidats qui ont accompli leur service militaires d'une durée égale au temps passé sous les drapeaux sans que cette prorogation puisse excéder trois ans.

Toute demande doit être faite sur papier timbré et accompagnée des pièces prescrites par les instructions : la nomenclature de ces pièces ainsi que le programme du concours seront communiqués aux intéressés à la préfecture de leur département.

Enregistrement

M. Dodane, conservateur des hypothèques à Uzès (Gard), est nommé en la même qualité à Gourdon, en remplacement de M. Vételay, appelé à la conservation de Poitiers.

Après l'influenza. — Villers (Vosges), le 14 mai. J'ai employé les Pilules Suisses contre les maux d'estomac et la faiblesse générale consécutifs à une attaque d'influenza. Je ne puis mieux vous exprimer ma satisfaction qu'en vous disant que je me porte bien maintenant grâce à ce précieux médicament. Mme Vve Chevrier. (Sig. lég.)

A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

CAHORS

Liste de souscription

Sur la prière de plusieurs amis de la famille Joubert, nous avons ouvert en faveur de cette dernière une souscription publique.

Cette souscription qui est close depuis 8 jours, s'élève à la somme de 103 francs que nous tenons à la disposition des intéressés.

La loi sur les associations

Conformément aux dispositions de la loi sur les associations, la congrégation des sœurs de St-Joseph de l'Union de Sainte-Colombe, autrement dit « sœurs de Montcuq », a adressé au ministère des cultes les dossiers relatifs à la demande d'autorisation.

Contributions indirectes

Par arrêté de M. le Préfet du Lot en date du 2 août, M. Leymarie, candidat admis au dernier concours, est nommé surnuméraire du département du Lot, en remplacement de M. Bertrand.

Audiences de vacations

Le tribunal a fixé les audiences de vacations aux dates suivantes :

Judi 29 août, jeudi 12 septembre, jeudi 26 septembre, jeudi 10 octobre.

Cour d'assises

La session du troisième trimestre des assises du Lot, s'ouvrira à Cahors, le 2 septembre prochain.

Aviron Cadurcien

MM. les membres de l'Aviron Cadurcien sont instamment priés de se rendre à la réunion qui aura lieu le mercredi 7 août, à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la Société (Café Tivoli).

Ordre du jour :

Fête vénitienne;
Derniers détails d'organisation.
Présence indispensable.

Le Président,
FAYRET.

La fête vénitienne organisée par l'Aviron Cadurcien, promet d'être des plus brillantes.

Quoique le programme de cette fête ne soit pas encore publié, nous pouvons annoncer dès maintenant, que la Société nautique n'a reculé devant aucun sacrifice pour en assurer le succès.

En dehors des nombreuses embarcations brillamment décorées et illuminées qui prendront part à la farandole, le public aura le plaisir d'entendre pour la première fois un grand concert-festival donné sur le Lot par la Cigale Divonienne et le Concert symphonique.

Pendant le concert, un magnifique feu d'artifice sera tiré sur le milieu de la rivière à hauteur du garage.

La fête se terminera par un grand bal champêtre avec bataille de confettis.

La Société rappelle qu'elle serait heureuse de voir les embarcations particulières participer à cette fête.

Ecole Normale de Cahors

Sont admis :

Bonheure, école de Martel.
Doumerc, école de Montcuq.
Foissac, école de Luzech.
Bédué, cours complémentaire de Cahors.
Barry, id.
Monville, id.
David, école de Luzech.
Bonac, id.
Assomption, école de Tarbes.
Cussac, cours comp. de Puy-l'Evêque.

Supplémentaires :

Astorg, de Mechmont.
Murat, cours complémentaire de Cahors.

Accident

Judi soir, M. Tulet, propriétaire à Larozière, près Cahors et son fils étaient sur une voiture attelée d'un cheval.

A un moment donné le père porta la main à son chapeau qui allait lui échapper, le fils qui crut que son père allait tomber, lâcha les brides du cheval pour le retenir. Le cheval se sentant libre, s'emballa et les deux hommes furent projetés à terre.

Dans cette chute, le père s'est fait une blessure grave à la tête. Celles du fils ne sont pas aussi graves mais nécessiteront néanmoins quelques jours de repos.

M. le docteur Mendailles, aussitôt appelé, a donné ses soins aux blessés.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de juillet dernier, pour la boucherie :

54 bœufs, pesant 30,385 kilos; 70 vaches, pesant 27,256 kilos; 878 moutons, pesant 26,542 kilos; 192 veaux pesant 18 248 kilos; 21 porcs, pesant 2,425 kilos; 4 chevaux ou mulets.

Soit, au total, 1,219 animaux de race et de qualités diverses, pesant ensemble, chevaux et mulets non compris, 104,856 kilos, qui ont été livrés à la consommation.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 1^{er} au 3 août 1901

Naissances

Joachim (naturel), à la Maternité.
Lacroix, Marie-Odette-Gabrielle-Léa, à St-Henri.

Décès

Peyralade, Marie, veuve Raynal, 46 ans, couturière, à Cabessus.
Barreau, Marcel, 1 mois et demi, à l'hopital.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 1 ET 4 AOUT 1901

Allegro Militaire	Sousa
Le Calife de Bagdad, Ouv.	Boïedieu
Vénizia, Valse	Desormes
Miss Helyett, Fantaisie,	Audran
Marche Héroïque	Schubert
Les Echos des Concerts, Quadril.	X...

Judi à 8 h. Dimanche à 8 h. et demie

Il a été perdu une chienne épagneul, du nom de Palma. Taille moyenne, robe blanche avec grandes taches marron, poil frisé.

Prière de la faire parvenir à l'hôtel du Lion d'Or à Cahors. Récompense

Arrondissement de Cahors

PUY-L'EVÊQUE. — École pratique d'Agriculture. — Les familles sont informées qu'à partir de la rentrée d'octobre prochain, l'enseignement professionnel agricole sera organisé au cours complémentaire de Puy-l'Evêque, en vertu d'une décision ministérielle du 6 mai dernier.

Les élèves pensionnaires, âgés de douze ans et au-dessus, participeront aux légers travaux de la ferme, à raison de 2 heures par jour environ. Ils auront ainsi l'occasion de mettre en pratique les théories nouvelles qui leur permettront de réaliser des bénéfices certains malgré les difficultés de toutes sortes qui deviennent tous les jours plus grandes et plus nombreuses.

Le prix de la pension est fixé à 25 fr. par mois.

Grâce à cette organisation, les familles trouveront à l'école de Puy-l'Evêque, dès le mois d'octobre prochain, un enseignement professionnel complet, donné par des maîtres d'élite et en même temps elles réaliseront une économie annuelle de 150 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Vayssières, directeur de l'école.

CÈNEVIÈRES. — On nous écrit :

Judi soir, vers 4 heures, un véritable cyclone s'est abattu sur notre commune.

Cet ouragan qui venait du Nord et se dirigeait vers le Midi, a, sur une largeur de 100 mètres, ravagé tout ce qui se trouvait sur son passage.

On ne compte plus les arbres arrachés, les toits enlevés et les cheminées démolies.

Les pertes de plusieurs propriétaires sont considérables. Et tandis que ces quelques propriétaires se trouvaient dans la désolation, leurs voisins qui se trouvaient à cent mètres de là, profitaient d'une pluie bienfaisante qui a duré fort avant dans la nuit et qui a fait un grand bien à nos récoltes.

BOULVE. — Accident. — Le sieur Amédée Cailleau, boulanger au Boulvé, conduisait un cheval attelé à une charrette chargée de blé, lorsque par suite d'un brusque mouvement, les harnais se rompirent et le conducteur fut projeté à terre.

Dans sa chute, il se fit à une jambe des blessures qui heureusement seront sans gra-

vité. Cailleau en sera quitte pour quelques jours de repos.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Distribution de prix. — La distribution des prix aux élèves de nos écoles primaires élémentaires des deux sexes, a eu lieu mercredi 31 juillet, dans le réfectoire du collège, sous la présidence de M. Vialle, président du tribunal.

La cérémonie a été fortement contrariée par une pluie torrentielle. La salle était trop petite pour contenir le nombreux public qui a tant à cœur d'assister à cette fête des enfants du peuple.

Remarqués dans l'assistance : MM. Vival, maire et député; Julien Sauve, sous-préfet; Gatuing, capitaine de gendarmerie; Chauumont, inspecteur primaire; Jean, principal du collège; Prady, juge d'instruction; Vacher, receveur particulier des finances; Galtier et Marcenac, adjoints au maire, un grand nombre de conseillers municipaux et divers fonctionnaires.

Deux magnifiques discours ont été prononcés par M. le président et M. l'inspecteur des écoles primaires. On a procédé ensuite à la lecture du palmarès qui a été coupée par des chœurs de M. Maurice Bouchor, exécutés alternativement par les filles et les garçons. Ces chants populaires ont été fréquemment applaudis.

Nos deux sociétés musicales, les Artisans réunis et l'Union fraternelle ont exécuté l'hymne national et plusieurs morceaux de leur répertoire.

Concours. — Un concours d'animaux reproducteurs, d'outils et d'instruments agricoles perfectionnés, et un concours de vignobles auront lieu à Figeac le 4 septembre 1901, à midi, esplanade du Calvaire.

Une subvention de 3.300 fr. a été accordée par M. le ministre de l'agriculture, au nom du gouvernement de la République.

Les primes seront ainsi réparties :

Taureaux étalons, 5 primes; vaches pleines ou suitées, 4 primes; verrats, 2 primes; truies suitées, 3 primes; bœufs, 7 primes.

Une somme de 200 fr. sera distribuée en plusieurs primes aux outils et instruments agricoles perfectionnés.

Les concurrents aux primes de vignobles devront fournir, avant le 25 août 1901, un mémoire succinct et formuler leur demande avant cette époque. Ils devront indiquer, en outre, dans leur demande, le point précis où sont situés leurs vignobles, et la distance qui les sépare de la grande route ou de la gare la plus rapprochée.

Ces primes sont réservées spécialement aux vignobles de l'arrondissement de Figeac.

CAJARC. — Distribution de prix.

Lundi 5 août, à quatre heures du soir, aura lieu la distribution des prix des écoles laïques de Cajarc.

L'Alliance Cajarçaise prêtera son gracieux concours.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Revue. — Judi dernier à sept heures du matin, M. le général de brigade Humbel, inspecteur du septième arrondissement de gendarmerie, a passé en revue, dans la cour de la caserne, les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Gourdon.

Malgré l'heure matinale à laquelle la revue était passée, beaucoup de curieux s'étaient placés devant le grand portail pour voir manœuvrer ces soldats d'élite.

Le général a paru très satisfait de la belle tenue et de l'instruction militaire des gendarmes.

SARRAZAC. — Voici la protestation que les électeurs de Sarrazac ont adressée à M. le Préfet, à la suite des opérations électorales du 21 juillet :

Monsieur le Préfet, Les électeurs de la commune de Sarrazac soussignés, ont l'honneur de venir déposer devant vous les protestations suivantes :

1° Le 22, ils ont demandé à vérifier le procès-verbal des opérations électorales du 21 juillet courant, qui devait se trouver à la mairie, conformément à la loi. M. Briat, secrétaire, après recherches ne l'ayant pas trouvé, M. le maire a répondu à sa demande écrite, qu'ils étaient tous les deux à Martel, irrégularité que nous retons.

2° Les opérations électorales à Sarrazac, ont donné les résultats suivants :

Emargements, 288; bulletins trouvés dans l'urne, 288.

Les trois listes de dépouillement tenues par MM. Biard, conseiller, Briat, membre du bureau et Lescurre, électeur, ont produit les résultats que voici :

M. Mirat, 156 voix; M. Lachière, 75; M. Colrat, 59; M. Briat, 1; bulletin blanc, 1, total 292 bulletins, dont 291 suffrages exprimés. M. R. Colrat pointait lui-même et pendant le dépouillement, les quatre électeurs prenant le résultat ont toujours été d'accord.

A la fin des opérations, l'addition ci-dessus a fait découvrir qu'il y avait quatre bulletins de plus que d'emargements et trois suffrages exprimés de plus que de votants. Alors M. Colrat a dit qu'il croyait qu'à plusieurs reprises on avait prononcé deux fois le nom de M. Mirat sur le même bulletin et qu'on avait dû lui attribuer dès lors, quatre suffrages en trop. Le bureau, après discussion, s'est rangé à cet avis qui pourtant reste à être prouvé, aucun électeur autre que M. Colrat, n'ayant fait pareille remarque.

En réalité, les opérations et les chiffres des procès-verbaux sont faux, puisqu'on supprime quatre voix à M. Mirat et aucune aux autres candidats, et qu'on porte la voix obtenue par M. Briat comme bulletin blanc ou nul, alors que c'est un suffrage très clairement exprimé. Les soussignés demandent que les chiffres des procès-verbaux soient remplacés par ceux qu'ils citent plus haut et protestent contre l'absence d'un procès-verbal à la mairie de Sarrazac, où il devait se trouver et non à Martel surtout.

Les soussignés ont l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous présenter leurs plus respectueuses salutations.

(Suivent un grand nombre de signatures).

Les membres du bureau soussignés, ont l'honneur de certifier devant qui de droit l'exactitude des chiffres et de l'exposé de la protestation ci-dessus.

(Ont signé quatre membres du bureau).

VAYRAC. — Distribution de prix. — La distribution des prix aux élèves des écoles laïques de la ville aura lieu dimanche 4 août à deux heures et demie du soir, sous la présidence de M. Cocula, sénateur du Lot, assisté de M. Malvy, conseiller général du canton.

Les amis de l'enseignement laïque sont invités à honorer de leur présence cette fête scolaire.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
2 Vend.	+ 24.5	+ 19.5	769	Beau-Couvert
3 Sam.	+ 27.5	+ 17.5	768.5	Beau-Couvert

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Va table.

D^r HERBEAU.

BULLETIN FINANCIER

Après un très bon début, il s'est produit quelques réalisations qui ont ramené les cours au même niveau qu'à la clôture précédente. Les affaires ont été très calmes.

Le 3 0/0 revient à 101.32 après 101.40 au début, le 3 1/2 0/0 cote 101.62 dernier cours.

Le Comptoir National d'Escompte se traite à 592, le Crédit Foncier à 669, le Crédit Lyonnais a passé de 1032 à 1034, la Société Générale cote 616.

Les chemins français sont sans changement notable.

Le Lyon finit à 1670, le Midi à 1325, le Nord à 2165 et l'Orléans à 1678.

Le Suez clôture à 3712.

Les fonds étrangers n'ont guère varié. L'Extérieure cote 70.72, l'Italien 96.80, le Portugais 25.70, le Russe 3 0/0 1891, 85.25.

Le Serbe 4 0/0 unifiée se traite à 67.55.

Le Turc D est à 25.25 et la Banque Ottomane à 531.

Sur le marché en Banque, l'action Pétrôle Moesi-Hir se négocie à 250.

Les actions Pierre de Verre Garchey se sont avancées à 120 fr.

Étude de M^e René BILLIÈRES

licencié en droit, avoué à Cahors, 63, boulevard Gambetta.

PUBLICATION

A FIN DE

Purge d'hypothèques légales

On fait savoir à qui il appartiendra que suivant exploits de : 1^o M^e BOUAT, huissier à Salviac, en date du vingt-deux juillet mil neuf cent un enregistré; 2^o M^e DA-DOURES, huissier à Cazals, en date du vingt-quatre juillet mil neuf cent un aussi enregistré, il a été notifié et donné copie à la requête de M. Pierre BELMONT ou DEL-

MONT, propriétaire, domicilié à Bénéuges ou Ménanges, commune de Marminiac, adjudicataire du premier lot des biens immeubles dont il va être parlé, ayant M^e René BILLIÈRES pour avoué près le Tribunal Civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne à Cahors où il demeure.

1^o à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Civil de Cahors au Palais de Justice de la dite ville;

2^o à Monsieur Elie MARADÈNES, propriétaire, domicilié à Salviac, pris en qualité de subrogé tuteur de : 1^o Joachim, 2^o Isidore 3^o et Daniel SALANIÉ, enfants mineurs, issus du mariage de Julien SALANIÉ, aubergiste à Marminiac, avec Mélanie MARADÈNES, décédée, en leur nom et comme héritiers pour partie de leur mère; fonctions auxquelles le dit Monsieur MARADÈNES, a été nommé et qu'il a acceptées suivant délibération du conseil de famille des dits mineurs prise sous la présidence de Monsieur le Juge de paix de Cazals.

D'un acte fait au greffe du Tribunal Civil de Cahors le premier juillet mil neuf cent un enregistré et expédié en forme, constatant le dépôt au dit greffe de la grosse en forme d'un procès-verbal d'adjudication transcrit au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-trois mai mil neuf cent un, volume 1098, numéro 82, dressé le vingt mars précédent par Monsieur Jean FIEUZAL, juge au dit Tribunal commis à ces fins, constatant le dit procès-verbal l'adjudication en deux lots des biens immeubles dépendant de la communauté d'acquêts ayant existé entre Julien SALANIÉ, aubergiste à Marminiac sus-nommé et la dame Mélanie MARADÈNES, son épouse, décédée en mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Ces immeubles ont été, en conformité d'un jugement rendu par le Tribunal Civil de Cahors du vingt huit janvier mil neuf cent un, licités à la requête de tous les ayant droit dans la dite communauté : 1^o le dit Julien SALANIÉ, 2^o les dits mineurs Joachim, Isidore et Daniel SALANIÉ, 3^o et enfin Monsieur Alphonse-Edouard SALANIÉ, fils majeur, domicilié à Marminiac, issu du dit mariage SALANIÉ-MARADÈNES; en présence ou lui dûment appelé du dit Monsieur Elie MARADÈNES, en sa dite qualité de subrogé tuteur.

Le premier lot des dits immeubles a été adjugé au dit Monsieur BELMONT ou DELMONT, requérant, moyennant le prix de quatre mille deux cents francs, les frais de poursuite de licitation mis à sa charge exclusive mais devant venir en diminution du prix.

Les immeubles composant ce lot comprennent : 1^o un article en nature de terre, sis à Combe Haute, commune de Marminiac, porté au plan cadastral de la dite commune, sous le numéro 578 partie section A, pour une contenance de vingt-un ares neuf centiares; 2^o un article, sis à Combe Haute, commune de Marminiac, porté au plan cadastral de la dite commune, sous le numéro 580 P, même section, terre, contenance vingt ares vingt-cinq centiares; 3^o un article, sis au dit lieu de Combe Haute, même commune, numéro 581, mêmes section et plan, vigne, contenance six ares soixante-quinze centiares; 4^o un article, au lieu dit les Grangettes, commune de Marminiac, porté au dit plan cadastral, sous le numéro 584 section A, vigne, contenance cinq ares trente centiares; 5^o un article porté au dit plan, sous le numéro 587 même section, bois, au lieu dit Les Grangettes, même commune, contenance six ares; 6^o un article au dit lieu Les Grangettes, numéro 588 mêmes plan et section, terre, quatre-vingt-quatre ares vingt centiares; 7^o un article au même lieu, numéro 589 des dits plan et section, bois, contenance trois ares vingt centiares; 8^o un article au même lieu, numéro 590 des dits plan et section, pâture, contenance vingt-six ares quarante centiares; 9^o un article au lieu dit Bénéuges, même commune, porté sous le numéro 200, des mêmes plan et section, pâture, contenance onze ares; 10^o un article au dit lieu de Bénéuges, porté sous le numéro 903 mêmes plan et section, sol, four, foin et pâture, contenance onze ares dix centiares; 11^o maison, au dit lieu de Bénéuges, porté au plan cadastral de la dite commune, sous le numéro 933 même section; 12^o un article au même lieu, porté sous le numéro 904 des mêmes section et plan, jardin, contenance quatre ares quatre-vingt-dix centia-

res; 13^o un article au même lieu, porté sous le numéro 905 des dits plan et section, contenance trois hectares trente-six ares trente centiares; 14^o un article au lieu dit l'Enclos, dite commune, porté au dit plan sous le numéro 906 section A, pâture, contenance quatre ares quatre-vingt centiares; 15^o un article au même lieu, porté au dit plan sous le numéro 907 même section, vigne, contenance quarante-six ares vingt centiares; 16^o un article au même lieu, porté au plan cadastral de la dite commune, sous le numéro 908 même section, pâture, contenance neuf ares soixante centiares.

En outre, cette adjudication a eu lieu aux clauses, charges et conditions insérées au cahier des charges, dressé par M^e René BILLIÈRES, avoué poursuivant et déposé au greffe du dit Tribunal.

Les dites notifications ont été faites afin que Monsieur le Procureur de la République et le dit Monsieur MARADÈNES, es-qualités, n'en ignorent et aient à prendre si bon leur semble dans l'intérêt de toute personne qu'il appartiendra, notamment dans l'intérêt soit de la succession de Mélanie MARADÈNES, sus-nommée, dont les dits mineurs SALANIÉ et Alphonse-Edouard SALANIÉ, sont les héritiers, soit encore dans l'intérêt propre des dits mineurs, telles inscriptions d'hypothèques légales et pupillaires qu'ils aviseront sur les immeubles adjugés au dit BELMONT ou DELMONT et ce, dans le cours des deux mois qui suivront la présente publication.

En outre, déclaration était faite à Monsieur le Procureur de la République, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscriptions pour raison d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant celui-ci ferait publier la présente, conformément aux dispositions de l'article 2194 du Code Civil et aux avis du Conseil d'Etat des sept mai et premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait certifié.

Cahors, le trois août mil neuf cent un.

R. BILLIÈRES.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Fourniture du pain de troupe à la ration

Le 7 septembre 1901, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé dans une des salles de la Mairie de Cahors, à l'adjudication publique de la fourniture du pain nécessaire aux hommes de troupe de la place de Cahors, du 1^{er} octobre 1901 au 30 septembre 1902.

Le public sera admis à prendre connaissance du cahier des charges et des renseignements spéciaux, dans les bureaux de la Sous-Intendance de Cahors, ainsi que dans ceux de la Préfecture du Lot et de la Mairie de Cahors.

Les personnes qui voudront prendre part à l'adjudication devront faire parvenir au plus tard le 17 août, à la Sous-Intendance, les pièces indiquées au cahier des charges.

Cahors, le 31 juillet 1901.

Le Sous-Intendant militaire, F. GOUDAL.

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers de la dame Marie BALDY, veuve BERTHOUMIEUX, négociante à Cazals, sont invités à se rendre le mercredi 14 août 1901, à 3 heures du soir, salle d'audience du tribunal, pour faire vérifier leurs créances.

Cette réunion de vérification sera la dernière.

Ils sont invités également à produire sans retard leurs pièces et bordereaux.

Le Greffier,

A. POULVEREL.

Vient de paraître :

LE GUIDE DES MÈRES

ET DES NOURRICES

Par le Docteur RENARD

Ancien médecin inspecteur des enfants

Cet important ouvrage est une véritable encyclopédie de tout ce qui a rapport à la première enfance :

Dans la 1^{re} partie, l'auteur donne à la future maman les conseils à suivre pour avoir une heureuse grossesse. Il prend ensuite l'enfant à sa naissance et le suit pendant tout son élevage, qu'il soit élevé au sein par sa mère ou une nourrice ou qu'il prenne le biberon.

La 2^e partie est consacrée au sevrage et à la dentition.

Le 3^e traite de l'hygiène de l'enfant, des bains, du coucher, du sommeil, du réveil, des sorties, de la marche.

Dans la 4^e partie, l'auteur s'occupe des principales affections qui peuvent sévir sur l'enfant en bas âge : affection de l'appareil digestif, diarrhée, entérite, bronchite, coqueluche, fluxion de poitrine, convulsion, méningite.

Un chapitre spécial traite des fièvres éruptives : rougeole, variole, scarlatine, fièvre typhoïde.

Cet ouvrage donne le traitement à suivre, dans les croûtes de lait, la jaunisse, les brûlures, la hernie, etc. Il termine par un tableau pour la dentition et les pesées de l'enfant.

En consultant ce faible résumé de la table des matières de cet ouvrage, on voit que rien n'a été négligé pour en faire un guide qui sera journellement consulté par les mamans auxquelles il rendra de grands services.

Envoi franco contre un mandat poste de deux francs adressé au Bureau du journal.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX
			EXTRÊMES
Bœufs.	2228	2120	0.54 à 0.92
Vaches.	894	879	0.48 à 0.90
Taureaux.	198	195	0.46 à 0.68
Veaux.	2262	2128	0.72 à 1.20
Moutons.	11431	10458	0.73 à 1.10
Porcs.	2569	2569	0.88 à 1.14

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX
			EXTRÊMES
Bœufs.	166	126	65 à 78
Vaches.	14	13	45 à 70
Moutons.	535	469	80 à 92
Porcs.	846	840	55 à 60

EAUX MINÉRALES DE CRANSAC (AYEYRON)

Établissement de Bains, Bains russes, Douches et Hydrothérapie de 1^{er} Ordre

EXCLUSIVEMENT ALIMENTÉ AVEC L'EAU MINÉRALE

Sources ROQUES, seules approuvées par l'Académie de Médecine (Décret Ministériel, 29 juin 1893)

(Eaux calcaréo-sulfatées-magnésiennes chlorurées) purgatives, diurétiques, dépuratives. Souveraines dans les affections du foie, des reins et du tube digestif. Efficaces dans les cas de fièvres rebelles, paludéennes, intermittentes contractées aux colonies.

ETUVES NATURELLES, seules en Europe, alimentées par les émanations caloriques et sulfureuses de la montagne embrasée.

Incomparables, combinées avec les eaux en boisson, dans le traitement du rhumatisme de toute sorte, névralgies, goutte, etc.

Hôtel thermal (HÔTEL ROQUES), dans le parc des sources, table d'hôte depuis 4 francs par jour chambre comprise, casino-théâtre, promenades, excursions.

Expéditions toute l'année par caisse, 60 centimes le litre, en bonbonne, 40 centimes. — L. ROQUES, Directeur.

SAISON 1^{er} JUILLET 30 SEPTEMBRE

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXVII

L'AMOUR D'UNE AMAZONE

La tente sous la quelle le hasard l'avait conduite servait de magasin à vivres, auprès duquel étaient construits quelques-uns de ces petits fourneaux de campagne que le soldat français excelle à ériger.

Sous la tente même gisaient pêle-mêle bidons et marmites; quelques quartiers de viande abandonnés tombèrent même sous les crocs de *Flic-Flac*.

Cigarette jeta un regard autour d'elle et vit tout d'un seul coup d'œil; alors, elle s'agenouilla et, s'étant emparée d'un bidon, pour la première fois, elle pansa les blessures du malade avec de l'eau fraîche et claire et lava la poussière et le sang qui couvraient la poitrine de Cecil.

— Il est trop bon soldat pour mourir, il faut faire cela pour la France, — se disait-elle en manière d'excuse.

Elle pansa la blessure, bassina la poitrine du brigadier, son front, ses cheveux, sa barbe, et les débarrassa du sable, de la poudre, de la

terre dont ils étaient couverts, et pendant ce temps, mille expressions diverses colorèrent tour à tour son mobile visage.

Tantôt doux et tendre; tantôt jaloux, féroce, méprisant.

Il ne lui était rien... morbleu! C'était un aristocrate et elle n'était qu'une enfant du peuple. Elle avait été courtisée par des ducs, elle avait vécu dans une indépendance si complète, une souveraineté si fière et si insouciance... Que lui importait que cet homme vécût ou mourût?

Si elle le sauvait, il l'en remercierait par un grand salut, en pensant à la princesse!

Et cependant elle continua sa besogne.

Les blessures de Cecil étaient très légères; mais dissiper son évanouissement n'était pas chose facile: son visage était livide, il demeurait immobile.

Cigarette commença à s'effrayer de cette longue syncope; une frayeur mortelle, désespérée, qu'elle n'avait jamais éprouvée, s'empara d'elle.

Elle resta agenouillée silencieusement et prit dans sa main les mèches humides des cheveux de Cecil, entremêlées de brillants fils d'or.

Tout à coup elle tressaillit, elle s'approcha d'un des foyers et, ayant réuni quelques tisons, elle s'efforça de les enflammer; le feu brilla bientôt; elle versa alors dans une gamelle un peu de vin rouge qu'elle avait trouvé près de là et, après l'avoir chauffé, elle introduisit quelques gouttes du breuvage dans

la bouche de Cecil.

Ce fut d'abord avec beaucoup de difficultés qu'elle parvint à les faire passer à travers ses dents serrées; peu à peu, cependant, elle y réussit, et toujours insensible, il but plus facilement, et la chaleur et la force lui revinrent à mesure que ce stimulant réchauffait ses veines.

Ses yeux restaient toujours fermés, mais il fit un mouvement, étendit ses membres, balbutia quelques mots inarticulés qu'elle ne put entendre, respira longuement, et se retourna.

— Il va dormir, à présent!... Il est sauvé!...

— pensa-t-elle tandis qu'elle le considérait avec un curieux mélange de compassion, d'impatience et de colère.

Cigarette avait trop bien réussi dans sa révolte contre toute espèce de faiblesse et c'était une jeune guerrière trop ardente pour trouver un refuge ou une consolation dans une maxime poétique.

Et cependant elle restait là, à le veiller.

Cigarette mangea un peu, puis elle se laissa glisser devant le feu qu'elle avait allumé, et, dans une de ses attitudes gracieuses, pelotonnée sur elle-même comme un petit chat, elle continua de surveiller le blessé.

Elle était brisée, rompue, épuisée, il lui tardait de dormir; ses yeux étaient brûlants, ses membres endoloris, sa gorge desséchée.

Mais, de même qu'elle avait renoncé à son jour de fête pour rester à l'hôpital, de même elle restait assise là avec autant de patience dans l'accomplissement du sacrifice, qu'elle était impatiente lorsque toute la bouillante

activité de son jeune corps aspirait aux jouissances délectables de la danse ou de la bataille.

Elle savait se sacrifier avec un généreux courage, d'autant plus pur qu'il ne lui était jamais arrivé de penser qu'il pût y avoir la moindre vertu dans l'accomplissement d'un devoir.

Elle agissait en *bon soldat*... voilà tout.

Cela ne valait pas même un remerciement!

Le silence régnait sur tout le camp; les étoiles s'élevaient, claires et lumineuses, sur le lugubre plateau.

On n'entendait que le cri des sentinelles et le pas lourd des patrouilles; une ronde vint même visiter la tente.

— C'est Cigarette! — dit le caporal.

Et on la laissa en paix.

Elle demeura éveillée.

Des morts gisaient au dehors, et, à la faveur du clair de lune, à mesure que la nuit s'avancait elle aperçut un homme, le cuisinier probablement, la tête tranchée à quelques pas d'elle.

De temps en temps, quatre ou cinq fois dans une heure, elle donnait à celui qu'elle soignait le vin qu'elle tenait chaud pour lui sur les tisons.

Il le buvait sans avoir conscience, mais cela soutenait la vie en lui.

Il n'y avait ni manteau, ni couverture à jeter sur le blessé pour le garantir contre le froid de la nuit.

(A suivre.)

LE

PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

III

« Pour cela, je dois avant tout observer le caractère et les habitudes de ce cher travailleur. C'est là, en ce moment, une de mes principales occupations. Cependant, grâce aussi à la présence de ma bonne nourrice, qui dirige le ménage, j'ai pu reprendre mes études musicales. Bien loin de négliger mon piano, comme vous aviez paru le craindre, je m'en occupe avec ardeur. Un vieil ami de mon père, musicien fort distingué, professeur au Conservatoire, me donne des leçons. Frappé de mes dispositions, étonné de trouver une pensionnaire comme moi aussi avancée, M. Legendre me pousse au travail et m'encourage. « Vous êtes douée, mon enfant, m'a-t-il dit; marchez, vous arriverez à acquérir un vrai talent. » — Ces éloges, ou plutôt ces encouragements, m'ont rendue bien heureuse. — Comment, allez-vous dire, voilà Geneviève déjà infatuée de son petit savoir!...

« Rassurez-vous, ma chère mère, la satisfaction que j'éprouve ne vient point d'une puérile vanité, la cause en est plus sérieuse;

il s'agit d'un projet que je dois vous confier. Mais, avant tout, il est nécessaire que vous connaissiez la plaie de notre intérieur: la gêne; une pauvreté relative se fait sentir dans la maison.

« Avec les revenus de sa petite fortune et les émoluments de sa place de professeur, mon père pourrait être à l'aise; mais le laboratoire, ce sanctuaire où s'accomplissent les rites sacrés de la science, absorbe toutes nos ressources. Enfin, ma chère mère, sans allégorie et sans phrases, je vous assure très simplement que nous sommes aux prises avec une grande gêne.

« Mon père s'inquiète peu de cet état de choses et les privations de la vie matérielle passent pour lui inaperçues. Mais bien autre est ma souffrance lorsque ses ressources pécuniaires ne lui permettent pas l'achat de quelque instrument de physique ou de certains produits chimiques d'un prix trop élevé. Afin de subvenir aux frais du temple, mon père a souvent consenti à se priver du nécessaire.

« Quoique mes goûts soient fort modestes et les besoins de ma petite personne bien restreints, je ne suis pas moins obligée d'avoir recours à un pauvre budget déjà trop insuffisant. Mon père, depuis longtemps, ne demande rien qu'à son travail. Le désir d'imiter son exemple m'a suggéré la pensée d'utiliser un jour mon talent musical. M. Legendre, auquel j'ai fait part de ce projet, m'approuve entièrement. Avec ses leçons, un travail assidu, et, plus tard, la protection d'un homme

placé comme lui, je puis arriver à une bonne position lucrative.

« Ah! ma chère mère! que cette espérance me donne de joie et de courage! Vous m'approuvez, je n'en doute pas. Dites-le-moi vous-même; vos paroles doubleront mon ardeur et mes forces. »

IV

Dans le quartier retiré qu'elle habitait, loin des élégances du beau Paris, Geneviève vivait comme une vraie provinciale. Elle n'avait, pour se distraire, que la société de quelques amis de son père, des hommes graves, des savants, pour lesquels cette jeune fille, ou plutôt cet enfant, passait inaperçue. Mais ce milieu sévère était adouci pour elle par le charme d'une demeure si bien en harmonie avec ses goûts; femme par le côté sérieux et élevé de son esprit, elle n'était qu'une enfant chez laquelle sommeillaient encore tous les instincts de coquetterie féminine.

Il y avait, dans l'organisation de Geneviève, une activité ardente unie à l'amour du calme et de la tranquillité. Avec ce caractère, la jeune fille s'était créé un genre de vie répondant aux besoins de sa nature. Se rendre utile à son père, telle était d'abord sa plus grande ambition. Il n'y avait sortes de finesses, d'intelligentes prévoyances dont elle n'usât pour atteindre son but. Adroitement placée sur le chemin du laboratoire ou du cabinet de travail de M. Davillier, elle devinait ses besoins, ses désirs. Etait-ce un gros in-folio qu'il fallait consulter, agile et prompte elle s'en emparait,

et le lourd volume semblait venir de lui-même se placer sous les yeux du chercheur.

Du cabinet de travail, Geneviève se glissait jusque dans le laboratoire. Elle apprenait le nom des instruments, leur usage, écoutait, s'initiant même aux questions scientifiques. La claire intuition de sa pensée, un esprit d'observation remarquable, ainsi qu'une mémoire étonnante, lui rendaient tout travail intellectuel facile et prompt.

En quelques mois, Geneviève devint un aide précieux pour son père. Absorbé en lui-même, avec sa distraction ordinaire, il usa du dévouement de sa fille, sans s'en rendre compte, laissant Geneviève remplir des fonctions peu faites pour son sexe et les habitudes d'esprit d'une toute jeune fille.

L'intérieur de M. Davillier, pendant si longtemps négligé, devint ordonné, paisible. Tout y fut organisé en vue des habitudes et des besoins du savant. Tout convergeait vers un seul point: M. Davillier! Les exigences de ses travaux furent scrupuleusement respectées. Le laboratoire, le cabinet de travail, occupaient la plus grande partie de l'appartement. Non seulement Geneviève s'était fait une toute petite place dans la maison, mais elle avait soumis Nanon, sa bonne nourrice, à la même règle; l'unique pensée de ces deux femmes était un dévouement absolu au maître du logis.

(A suivre.)

A VENDRE

MAISON donnant accès — Place et Rue — 3 étages, cave et magasin. Beau revenu. — S'adresser au Bureau du Journal.

MAISON BONNE OCCASION. — 2 étages, grenier, cave et écurie. — S'adresser au Bureau du Journal.

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
dont l'Utilité dans la Cuisine
journalière est incontestable.
SE VEND CHEZ TOUTS LES ÉPICIERS ET
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS
Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hom-

mes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix: 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2: 3 fr.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2314 du 3 Août 1901.

GRAVURES. — Paris: Le dépôt des phares: Le dépôt du Trocadéro. — Salle de la commission. — Un atelier. — Le premier phare (1781). — Phare dernier modèle (1901) visible à 100 milles. — Le musée des phares. — La télégraphie sans fil.

Les grilles des marchands de vins: Au lion d'or. — Quai de l'Hôtel de ville. — Au bon puits. — A la petite chaise. — A l'homme armé. — Rue de Sèvres. — A l'Enfant Jésus, etc.

Les ballons dirigeables: L'aérostat Roze. — La nacelle. — M. Roze dans son cabinet de travail. — Mlle Roze dans la nacelle. — L'aéronaute au gouvernail.

La salle du doctorat (nouvelle Sorbonne). — Le nouveau phare de secours.

Départements: Seine: Le monument des soldats morts, à Asnières. — Le nouveau chemin de fer électrique de Saint-Gervais à Chamonix: Le viaduc et le Pont Sainte Marie.

En Extrême-Orient: Japon: Les Temples de Nikko: Avenue conduisant aux temples. — Le grand escalier. — La pagode de cinq étages. — Le pont sacré. — Le lac de Truzendji. — Les temples.

Iles Açores: Le voyage de L.L. Majestés le Roi et la Reine de Portugal: Arrivée des Souverains à l'île San Miguel. — L'escadre accompagnant LL. MM. — Aux lacs Sétécedades: Le Roi et la Reine, devant la tente où le déjeuner a été servi. — Le palais de la Comtesse J. Correa, résidence des souverains durant leur séjour aux Açores.

Portraits: M. Ditte. — M. Baudouin. — M. Pichon.

Nécrologie: Mme Simone Arnaud.

TEXTE. — Chroniques: Courrier de Paris, par Philippe Maquet; Variétés: Les coulisses de l'au-delà, par G. Lenôtre; Le voyage du Roi et de la Reine de Portugal, aux Açores, par B. de Scherrinski; Le dépôt des phares, par M. Vidal; Les grilles des marchands de vins (Paris qui s'en va), par L. de Montarlot; En Extrême-Orient: Les temples de Nikko, par H. Turrot; Le chemin de fer de Saint-Gervais à Chamonix, par G. Bidarray; Théâtres, par H. Lemaire; Musique, par A. Boisard; Les ballons dirigeables, l'aérostat Roze, par X.; etc.

Explication des gravures, Echecs, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Semaine illustrée, par N. Nozeroy; Sport, par Wimille, Courses, par Archiduc; Les livres nouveaux.

Nouvelle: Le banc de la Comtesse, par Ch. Jounel; illustrations de Simont.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie. Le numéro 50 centimes.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Fête de l'Assomption
15 AOÛT 1901

A l'occasion de la fête de l'Assomption, les billets *Aller et Retour* à prix réduits qui

auront été délivrés aux conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du samedi 10 août inclus, au mardi 20 août inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mercredi 21 août.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par lesdits tarifs lorsqu'elle expirera après le 21 août.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
POUR
La Bourboule, Le Mont-Dore, Chamblet-Néris,
Royat et Vic-sur-Cère

Pendant la Saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Chamblet-Néris, de Royat et de Vic-sur-Cère, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet.

En outre du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa, de Bort à La Bourboule, au Mont-Dore, Royat et Clermont-Ferrand et vice-versa.

On délivre des Billets d'Aller et Retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

Dépôt de glace
CHEZ EUPHRASIE IMBERT
Boulevard Gambetta.

L'un des gérants: B. Alibert.